Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-139_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Approbation de l'avenant au protocole d'accord 2021_2027 permettant la prolongation de mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par Défis emploi Pays de Brest pour la période de gestion des fonds européens de 2026 à 2028

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°139/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Yves LE MOIGNE, Vice-Président en charge de la Cohésion sociale, l'Enfance / Jeunesse, la Culture et les Loisirs.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par DEFIS Emploi Pays de Brest a été créé en 1993 à l'initiative de la Communauté Urbaine de Brest désormais Brest métropole. Son action a progressivement été étendue à l'ensemble du Pays de Brest par l'adhésion successive des différentes communautés de communes et couvre aujourd'hui 103 communes.

La mission du PLIE est double :

- Accompagner vers l'emploi durable des personnes qui en sont privées et sont en forte difficulté face au marché du travail par le déploiement d'une ingénierie de parcours adaptée au contexte, aux besoins des personnes mais aussi de l'emploi local,
- Administrer et gérer par délégation de l'Etat et désignation de Brest métropole une enveloppe financière du Fonds Social Européen destinée à soutenir des projets partenariaux d'accompagnement, de formation et de retour à l'emploi des personnes tout en développant la relation avec les entreprises et le monde économique acteurs majeurs de l'inclusion durable.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-139_2025-DE

Les objectifs, l'organisation, les principes, les fonctions, les orientations prioritaires d'intervention et les moyens du PLIE en animation, pilotage et gestion sont définis dans le cadre du présent Protocole d'Accord pluriannuel conclu entre l'Etat, Brest métropole, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays de Brest.

Ce Protocole est le document qui scelle l'accord permettant à l'Etat de confier à l'association, support du PLIE du Pays de Brest, la gestion d'une enveloppe de Fonds Social Européen au titre du programme opérationnel national FSE+2021_2027. Il constitue le document fondateur du statut d'Organisme Intermédiaire gestionnaire FSE dévolu à DEFIS Emploi/PLIE et permet ainsi à l'Etat de procéder à l'émission de la convention de subvention globale notifiant les volumes financiers délégués en gestion par Brest métropole à DEFIS Emploi /PLIE pour la durée de la période du programme FSE concerné.

Ce Protocole d'Accord a été conclu pour une durée de 4 ans (01/01/2022 – 31/12/2025) et prorogeable par voie d'avenant.

DELIBERATION

En conséquence, le conseil communautaire, après avis des commissions compétentes et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au Protocole d'accord pour prolonger du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi porté par l'association DEFIS Emploi Pays de Brest dans le cadre du déploiement du programme opérationnel FSE+ 2021_2027
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'application de cette décision.

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX